

Paris, 26 février 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Aides LOCA-PASS du 1% Logement :
Accès facilité pour les travailleurs saisonniers**

Les Partenaires Sociaux et le Conseil d'administration de l'UESL ont décidé de faciliter l'accès aux aides LOCA-PASS* pour les travailleurs saisonniers et les salariés mutés pour une durée déterminée, souvent confrontés à une situation de double résidence :

- en étendant à ces personnes le bénéfice de ces aides pour leur logement sur le lieu de travail,
- en leur donnant la possibilité de les cumuler pour le logement où demeure leur famille.

Avec ces nouvelles dispositions d'application immédiate, le Mouvement 1% Logement poursuit ses interventions en faveur des travailleurs saisonniers, et entend ainsi faciliter la mobilité professionnelle.

* Les **aides loca-pass**, distribuées par les organismes du 1% Logement - CIL/CCI-, sont accordées aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole, aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou en recherche d'emploi et aux étudiants boursiers d'Etat pour les aider à devenir locataires.

Les CIL/CCI financent gratuitement le dépôt de garantie - **l'avance loca-pass** - demandé par le bailleur à l'entrée dans le logement, et prennent l'engagement - **la garantie loca-pass** - auprès du bailleur d'assurer pendant 3 ans à compter de l'entrée dans le logement et à hauteur de 18 mensualités le paiement du loyer et des charges locatives en cas d'impayé.

En 2002, plus de 480 000 aides loca-pass ont été accordées.

Contact presse : Anne du BOUCHER - ☎ 01 44 85 81 00

Site internet : www.uesl.fr